



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 51879

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Grand Palais. Fermé depuis 1993, pour des travaux de rénovation et de sécurisation, le Grand Palais est appelé à ouvrir de nouveau ses portes en 2006. Plusieurs artistes, notamment en Haute-Marne, s'inquiètent quant à la politique culturelle qui gouvernera la gestion de ce lieu principal de la culture française. Aussi, il lui demande de préciser les orientations culturelles définies par le Gouvernement pour animer le Grand Palais à partir de 2006.

## Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations des artistes relatives au devenir du Grand Palais et au maintien de sa vocation d'accueil pour les salons historiques. Le ministère de la culture et de la communication reste très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. Depuis la fermeture du Grand Palais en 1993, pour des raisons de sécurité, le ministère de la culture et de la communication s'est mobilisé pour que les activités des salons d'artistes se poursuivent sans interruption dans des conditions économiques compatibles avec les ressources, le plus souvent limitées, des artistes. Pour assurer ce service public à l'égard des salons d'artistes, le ministère a consenti un effort budgétaire sans faille qui montre à l'évidence l'attention permanente portée à ce dossier. S'agissant de la vocation du Grand Palais après l'achèvement des travaux, prévu en 2007, le ministre de la culture et de la communication a confirmé son souhait de voir ce lieu conserver sa mission d'origine, de lieu d'expositions pour des manifestations culturelles telles que les salons d'artistes. Bien que les modalités de gestion de l'établissement ne soient pas encore définitivement déterminées, la solution d'une gestion publique est privilégiée. Le ministre de la culture et de la communication a, cet été, adressé un courrier à l'ensemble des responsables de salons historiques les assurant de sa volonté de maintenir son soutien et leur a fait la proposition d'organiser un événement exceptionnel dans la grande nef du monument, une fois celle-ci restaurée, qui pourrait réunir l'ensemble de ces salons.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51879

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 novembre 2004, page 9332

**Réponse publiée le** : 5 avril 2005, page 3470